



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF- EN BREF- EN BREF- EN BREF

Partenariat écoles & entreprises

Perspectives vers de nouvelles formes d'apprentissage

La chancellerie d'Etat communique:

La formation professionnelle est de plus en plus souvent tournée vers la formation de "généralistes", avec pour objectif le développement de compétences transversales, alors que les PME sont toujours plus spécialisées pour faire face à la mondialisation. Ces compétences permettront à l'employé de rebondir dans un marché de l'emploi en constant chamboulement. Il faut par conséquent réinventer la formation duale et préserver la richesse des qualifications, ancrées dans la pratique, qui ont fait le succès de la formation duale en Suisse. Le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a ainsi décidé de développer un partenariat global écoles-entreprises, basé sur une convention de collaboration. Le but ? Créer de véritables réseaux d'entreprises autour des écoles.

Apprentissage dual et en école de métiers

Constatant que l'apprentissage traditionnel avait tendance à s'essouffler, la Commission romande de formation professionnelle (CRFP) a lancé une étude en 2004 dont la conclusion a été de favoriser de nouvelles formes de partenariats pour l'apprentissage entre les écoles et les entreprises.

D'autre part, le canton de Neuchâtel forme un grand nombre d'apprenants en écoles de métiers afin de satisfaire le besoin de relève professionnelle, en particulier dans le secteur technique. Il faut souligner que cet investissement pour l'avenir a un coût important pour l'Etat et qu'il convient également, pour une formation de haute qualité, que les jeunes filles et jeunes gens aient l'opportunité de se plonger dans la vie active.

Nouvelles collaborations pour consolider l'apprentissage dual

En développant un partenariat global écoles-entreprises, basé sur une convention de collaboration, le DECS souhaite ainsi créer de véritables réseaux d'entreprises autour des écoles. La négociation portera sur toutes les opportunités de collaboration possibles, en fonction des contraintes et opportunités des partenaires. En outre, la finalité d'un tel partenariat est de développer une relation individualisée et d'aboutir à un accord favorable aux partenaires. Ces derniers doivent pouvoir retirer des avantages du partenariat, qui ne se chiffrent pas exclusivement en gains financiers.

2.

La création de tels réseaux ne doit toutefois pas se faire au détriment de la voie de l'apprentissage dual. Il faut veiller à ce que les entreprises formatrices ne se détournent pas de l'engagement d'apprenants à l'unique profit de l'accueil d'élèves déjà partiellement formés dans les écoles de métiers.

Objectifs à atteindre

Les objectifs visent à augmenter le nombre d'apprenants en formation dans les entreprises, à soutenir les entreprises qui ne peuvent former à 100% en formation duale et cela pour des raisons d'organisation, de personnel d'encadrement qualifié insuffisant ou d'activités non compatibles avec le programme de formation, afin qu'elles puissent participer à l'effort de formation et finalement à étoffer les contacts entre les écoles et les entreprises pour une meilleure compréhension de contraintes propres et améliorer la qualité de la formation de manière générale.

Neuchâtel, le 13 décembre 2007